



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B171

OBJET : Développement économique et emploi - Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association Val 3D pour le Salon H2E 2011

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DÉSNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_01

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association VAL 3 D pour le Salon H2E 2011.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'objet de ce rapport est de présenter la demande d'aide exceptionnelle émanant de l'association VAL 3 D pour un montant de 8 885 euros.

Le Bureau communautaire du 7 juillet 2011 a attribué à l'association Val 3 D, par délibération n°2011-B305, une subvention de 50 000 € pour l'organisation du Salon H2 E et des Assises de la Vallée des Energies Nouvelles du 6 au 9 octobre 2011.

Cette subvention représentait 31,06 % du budget prévisionnel présenté par l'association pour cette action (161 000 euros).

Conformément aux conditions de versement et à la convention signée avec Val 3D, 70 % (35 000 euros) ont été mandatés. Aux termes de la manifestation, VAL 3 D a présenté le bilan de la manifestation pour le paiement du solde. Le montant des dépenses étant inférieures au montant du budget prévisionnel, le solde a été calculé par application du taux voté et s'élevait à 6 115 euros (solde théorique = 15 000 €).

Cependant, faute d'avoir reçu les subventions escomptées, l'association dit rencontrer des difficultés financières et sollicite, à titre exceptionnel, le versement du solde intégral, à savoir 8 885 euros.

Tableau récapitulatif des subventions

Subventions	Demandées Déc. 2010	Attendues Juin 2011	Réalisées Déc. 2011
Etat	10 000	0	0
Région	20 000	5 000	5 000
CG13, CG84	10 000	1 000	0
CPA	60 000	50 000	41 110
Pertuis, Venelles	3 000	2 500	2 500
Total	103 000	58 500	48 610

Afin d'apprécier le bien fondé de ce solde, les pièces justificatives sont annexées au présent rapport, qui a fait l'objet d'un avis favorable en Commission du Développement Economique en date du 22 mars 2012.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau, et notamment d'approuver l'attribution des subventions et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €,

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération n° 2011-B305 du Bureau Communautaire du 7 juillet 2011 attribuant une subvention de 50 000 € à l'association VAL 3 D,

VU l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 22 mars 2012,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 885 euros à l'association VAL 3 D,
- **DIRE** que ce montant sera imputé sur la ligne 3A/90/6574 du budget primitif 2012 qui présente les disponibilités nécessaires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 6 au 8 octobre 2011
Lieu(x) de réalisation	Pertuis / <i>Mercuriale Clos de l'Hexa</i>
Contenus et objectifs de l'action	Salon de l'Innovation Développement Durable
Public(s) ciblé(s)	Professionnels (2 jours) Grand Public (2 jours)
Nombre de participants / exposants	150 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	de 5 000 à 8 000
Durée de l'action	4 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	6 500	Vente	50 000
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	1 000	Etat (à détailler)	10 000
Locations Bureau, sécurité, commercialisation	70 000	Région (s)	20 000
Documentation	700	Département (s)	10 000
Divers	1 000	Commune (s)	3 000
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Als	60 000
Honoraires	40 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	30 000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1 000	ONASRA (emplois aidés)	
	1 000	Autres recettes attendues (à détailler)	5 000
Charges de personnel		Sponsoring	
Salaires bruts	7 412	Cotisations	3 000
Charges sociales	636		
Autres charges de personnel	51		
Autres frais généraux	400		
TOTAL CHARGES :	181 000	TOTAL PRODUITS :	181 000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolet	Mise à disposition du personnel
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	nettoyage et logistique général du site
Personnel bénévole	100 h. jours	Donc en nature	par la municipalité de Pertuis

Signature du Président

Fait à... Pertuis le ..28../..12../2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

Val de Durancé
Développement Durable
 139 rue Ph. de Girard - 94130 Pertuis
 Tél : 04.70.09.55.06 - contact@val-durancé.com
 SIRET : 504 769 656 00010



Bilan d'exploitation de la manifestation des AVENS et Salon H2E 2011

CHARGES		PRODUITS	
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
80 - Achat		70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et de fournitures	1 399,00	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région(e)	6 000,00
81 Services extérieurs		Département(s) (13)	1 000,00
Sous-traitance générale	130 914,18	Commune(s) (Pertuis, Venelles)	2 500,00
Locations		CPA	50 000,00
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à déduire)	
Assurances		CNASEA (emplois aidés)	
Documentation		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Divers	5,99		
82 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Sponsors	
Publicité, publication		CPAI	2 000,00
Déplacements, missions		BNP Paribas	2 500,00
Frais postaux et de télécommunications	60,00	EDF	2 000,00
Services bancaires		Pellenc ST	1 000,00
Divers (NFI)		Le Savan	800,00
63 Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		75 Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Cotisations	
64 Charges de personnel		Mercantour (stands)	30 498,00
Rémunération des personnels		Mercantour (partenariat)	35 077,11
Charges sociales		76 Produits financiers	
Autres charges de personnel		77 Produits exceptionnels	
65 Autres charges de gestion courante		78 Reprises sur amortissements et provisions	
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles		79 Transfert de charges	
68 Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)			
TOTAL DEPENSES	132 375,11	TOTAL RECETTES	132 375,11
Apports en nature lots	2 579,00	Apports en nature lots	2 579,00
Bénévoles	12 630,96	Bénévoles	12 630,96
TOTAL DEPENSES	147 585,07	TOTAL RECETTES	147 585,07
DEBIT A REPORTER	0,00	EXCEDENT A REPORTER	0,00

Signature du Président

Fait à : Pertuis

Le 2/11/2011

Signature du Président

Cachet de l'association

Val de Durance
Développement Durable
 100 rue Philippe de Girard - 84 120 Pertuis
 Port. 08 20 00 00 18
 www.val-3d.com - contact@val-3d.com
 050 1 69 788 488 2012

FACTURE N°xxxx/1

DESIGNATION	MONTANT €
SALON H2E 2011 - PERTUIS	
I/ LOGISTIQUE :	
LOCATION SITE CLOS DE VILLEMUR	5 100,00 €
AMENAGEMENT	
Chepignons / plancher	28 000,00 €
Distribution électrique hors groupes électrogènes	5 000,00 €
location groupe électro	1 700,00 €
Sonorisation	2 300,00 €
Stands et meubles	5 500,00 €
SECURITE GARDIENNAGE	1 300,00 €
CHARGE DE SECU	900,00 €
CABINET DE CONTRÔLE	600,00 €
FRAIS DE VIE	500,00 €
REGIE	2 500,00 €
II/ COMMUNICATION :	
RELATIONS PRESSE	2 500,00 €
CREATION GRAPHIQUE	2 500,00 €
SITE INTERNET	2 500,00 €
IMPRESSION / SIGNALÉTIQUE	6 000,00 €
IMPRESSION GD FORMAT (S) AFFICHAGE 4 X 3	2 000,00 €
ACHAT D'ESPACE	8 400,00 €
AFFICHAGE 4 X 3	4 700,00 €
BADGES / MAIETTES AVEN	500,00 €
III/ FRAIS D'ORGANISATION	
FRAIS DE COMMERCIALISATION	6 500,00 €
FRAIS DE DEPLACEMENT PROSPECTION	1 300,00 €
HONORAIRES ORGANISATION	10 000,00 €
RELATION EXPOSANTS	2 800,00 €
IV/ ANIMATION	
ATELIERS ENFANTS / ADULTES	360,00 €
RALLYE ECO MOBILE	
ANIMATEURS AVENS	3 100,00 €
VI/ DIVERS	
RESTAURATION AVENS x 25 €	2 000,00 €
FRAIS DE RECEPTION (COPIE, CONF PRESSE...)	2 200,00 €
LOCATION CHÈRENS	700,00 €
Sous total H.T.	€ 109 460,00
T.V.A. 19,6%	€ 21 454,16
Total T.T.C.	€ 130 914,16
PARTENARIAT COMMERCIALISATION SALON H2E	-€ 30 498,00
Total T.T.C.	€ 100 416,16
Conditions de règlement : à réception de factures	
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR2844086739800016	

Demande d'aide exceptionnelle
Association Val de Durance Développement Durable
Salon Habitat Eau Energie

L'association Val-3D a pour objectif d'aider au développement économique du Val de Durance dans le respect de l'environnement et la valorisation du patrimoine. Son rayon d'actions couvre le bassin d'activité de Venelles à Pertuis et du Puy Sainte Réparate à Saint Paul lez Durance, en incluant les communes alentours. L'association a tissé de nombreux liens avec des acteurs économiques et elle est implantée à la pépinière d'entreprises innovantes de la CPA à Pertuis.

L'association œuvre pour le rapprochement des entreprises du secteur de l'économie verte et le grand public ainsi que la valorisation du territoire afin d'attirer de nouvelles entreprises. Cela passe par des actions de communication sur les enjeux du développement durable (site web, chroniques à la radio, conférences, etc.) et surtout par l'organisation du Salon de l'Habitat, de l'Eau et de l'Energie (H2E) dont la troisième édition a eu lieu les 8 et 9 octobre 2011 ainsi que l'organisation des Assises de la Vallée des Energies Nouvelles qui a vu sa première édition les 6 et 7 octobre 2011.

Cette manifestation couplée (AVENs et H2E), particulièrement soutenue par la CPA (Direction du Développement Economique) a rencontré un succès important :

- 1) Le travail de communication a porté ses fruits auprès des grands médias puisque le salon H2E a bénéficié d'un reportage diffusé lors des informations régionales sur France3 Méditerranée ainsi que de nombreux articles dans la presse. La venue d'une journaliste du magazine Diplomatte et Business International basé Genève est aussi à souligner.
- 2) Le concept innovant des AVENs, rendez vous organisé pour les professionnels, a été particulièrement apprécié. Il permet de mettre en application l'objectif premier du développement durable à savoir "Penser Globalement, Agir Localement" en décloisonnant les différents secteurs : bâtiments, déchets, transport, énergie, eau. 200 participants ont pu assister à des conférences/débats et des ateliers de haute qualité.
- 3) La qualité du visitorat est confirmée. Les personnes viennent avec un projet précis à réaliser dans les mois suivants. Les exposants sont globalement très satisfaits et on peut estimer qu'en trois années d'existence, le salon H2E a permis de débloquer près de 1,5 millions d'euros au bénéfice des entreprises locales.
- 4) Les Assises de la Vallée des Energies Nouvelles et le salon H2E ont reçu le soutien de Madame **Nathalie Kosciusko-Morizet**, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de Madame **Maryse Joissains-Masini**, Président de la Communauté du Pays d'Aix, Maire d'Aix en Provence, de Monsieur **Roger Pellenc**, Vice Président de la Communauté du Pays d'Aix délégué au développement économique, Maire de Pertuis, de Monsieur **Jean-Pierre Saez**, Vice - président de la Communauté du Pays d'Aix délégué à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable, Maire de Venelles, de Monsieur **Maurice Mazière**, Directeur du CEA Cadarache, Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, de Monsieur **Alexandre Medvedowsky**, Conseiller général du canton de Peyrolles, Président du Technopôle de l'Environnement Arbois - Méditerranée, de Madame **Annick Delhaye**, Vice présidente de la région Provence Alpes Côte d'Azur, déléguée au Développement soutenable, à l'environnement, à l'énergie et au climat, de Monsieur **Jean-Louis Joseph**, Président du Parc Naturel Régional du Luberon, de Monsieur **André Bendano**, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches du Rhône et de Monsieur **Luc L'Hostis**, Directeur Régional Collectivités Territoriales Méditerranée – EDF.

Cependant, l'association doit faire face à une difficulté importante de trésorerie du fait d'un manque global de subvention et d'une commercialisation rendue difficile par la crise économique et la réorientation subit par le secteur photovoltaïque.

Basé sur un budget prévisionnel initial de 161 000€, l'association a dû gérer une forte diminution des subventions sur un total de 103 000€ demandées auprès de l'état, la région, la CPA, le CG13, CG84 et les communes. Mais surtout, cette diminution s'est aggravée n'ayant pu compenser ce manque par rapport au budget initial. Avec un budget réalisé de 132 375€, les subventions se sont contractées mécaniquement, soit un manque de 8 890€ par rapport aux subventions accordées.

Tableau récapitulatif des subventions

Subventions	Demandées Déc. 2010	Attendues Juin 2011	Réalisées Déc. 2011
Etat	10 000	0	0
Région	20 000	5 000	5 000
CG13, CG84	10 000	1 000	0
CPA	60 000	50 000	41 110
Pertuis, Venelles	3 000	2 500	2 500
Total	103 000	58 500	48 610

De surcroît, l'entrée des AVENS devait initialement être payante. Ce nouveau rendez-vous s'est heurté à la compétition à d'autres événements du Sud de la France dont certains gratuits. Après un test de commercialisation, il a été décidé de rendre l'entrée gratuite afin de préserver le futur succès de ce rendez-vous. La commercialisation a ainsi affiché une perte de 30.000€.

Fin juin 2011, avertis des subventions accordées et, courant août, face à une commercialisation des stands plus faible, des réductions des dépenses ont été décidées. Elles ont concerné :

- La logistique : la dimension des barnums a été réduite ainsi que l'encadrement connexe sans toucher à la sécurité qui a été au contraire renforcée.
- Les animations et l'accompagnement : la soirée de gala pour les AVENS, la visite des communes pour l'éclairage public ainsi que des animations pendant le salon ont été supprimées.
- Un(e) salarié(e) était prévue pour préparer les Assises de la Vallée des Energies Nouvelles ainsi que la prospection pour la commercialisation des stands. L'activité devait être partagée avec une autre action (HESTIA) qui n'a pas été retenue par la région et la CPA (Direction de l'environnement).

Tableau récapitulatif des dépenses

Dépenses	Prévues	Réalisées	Ecart	%
Logistique	75 000€	66 660€	-8 340€	-11%
Communication	33 700€	34 804€	+1 104€	+3%
Animations, org.	42 000€	30 051€	-11 949€	-28%
Salarié	8 800€	0€	-8 800€	-
Divers	1 500€	800€	-640€	-43%
Total	161 000€	132 375€	-28 625€	-18%

Il est à souligner que le plan de communication a été maintenu afin d'atteindre les objectifs assignés de reconnaissance des AVENS et du salon H2E.

Aussi, le bilan financier de l'opération fait apparaître une perte de 10.890€.

Recettes		Dépenses	
Commercialisation	30 498€	Logistique	66 680€
Région	5 000€	Communication	34 804€
CPA	41 110€	Animations, org.	30 051€
Communes	2 500 ^a	Salarlé	0€
Sponsoring	42 377€	Divers	880€
Total	121 485€	Total	132 376€
Bilan		-10.890€	

La trésorerie de l'association (552.40€ cf annexe) ne permet pas de supporter cette perte et se retrouve en défaut de paiement auprès de 3 prestataires (factures jointes).

Prestataire	Montant
RadioFrance	3 703.68€
EuroSud Publicité	5 898.67€
ClearChannel (solde 2.500€ réglé)	893.85€
Total	10 496.20€

Le retour très positif du concept des Assises de la Vallée des Energies Nouvelles (AVENs) permet d'envisager une nouvelle édition mais qui nécessite une réflexion sur une nouvelle structuration mieux adaptée aux enjeux et à la dimension de l'événement. Un partenariat élargi doit être mise en œuvre dont le chef de fil pourrait être CapEnergies.

Mais, la difficulté importante de trésorerie rencontrée par l'association Val de Duranço Développement durable rend délicate cette perspective.

ANNEXE A : FACTURES



Facture N° 120115606
Au Règlement de MERCANTOUR CONSEIL

Page N° 12/10291

187018540120073005/353011087
18701854011000

ASSOCIATION VAL 80
2 SAINT MARTIN
198 RUE PHILIPPE DE BELLARÉ
84100 PERTUIS
FRANCE

N° de TVA : 208185

Agence média :

MERCANTOUR CONSEIL
2312 CHEMIN DES DAIRES ROSES
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
FRANCE

N° de TVA : 208185

Objet : ORDRE - SALON H2E - 2011 Octobre
N° de facture : 120115606
Prévisions du 01/10/2011 au 31/10/2011

Description	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TTC
FRANCE BLEU PROVENCE - SALON H2E - 2011 Octobre	1	0,78000 €	0,78000 €	0,78000 €
Abonnement 120115606	1	-1,60000 €	-1,60000 €	-1,60000 €
Période d'abonnement 78%	1	-200,000 €	-200,000 €	-200,000 €
Prix de vente HT de 30 mois	30	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €
FRANCE BLEU VAL D'USE - SALON H2E - 2011 Octobre	1	1,84800 €	1,84800 €	1,84800 €
Abonnement de valeur 10%	1	-184,800 €	-184,800 €	-184,800 €
Prix de vente HT de 30 mois	30	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €
TVA 10%	00	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €
TOTAL TTC			688,980 €	688,980 €

COMMUNIQUE
120115606

LES REÇUS DES SUPPLÉMENTAIRES SONT EN VIGUEUR. Pour vos renseignements, il est recommandé de contacter directement l'Agence Média. Merci de nous adresser vos réclamations au plus tard 15 jours après la date de livraison. Pour vos renseignements, il est recommandé de contacter directement l'Agence Média. Merci de nous adresser vos réclamations au plus tard 15 jours après la date de livraison.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIO TÉLÉVISION HÉRITAGE NE CAPITAL DE 1.000.000.000 € S.A. AU SIÈGE SOCIAL 120115606 - 7800 PAIN DE SÈVRES - 78000 PAIN DE SÈVRES - FRANCE



FACTURE
720/6124 du 04/10/2011
Client 4769 720
Réf.comptable A00002517
Page 1

GRUPE MERCANTOUR
2312 Chemin des Dames Roses
84600 LISLE SUR LA SOGUE

VALAD
139 Rue Philippe de Girard
21 les Terres du Fort
84100 PERTUIS

Mandataire (payeur)

Désignation		MONTANT
FT : 1030 euros affiches 4m2, 2m2 et 12m2 avec livraison sur 3 points Annonceur : VALAD Campagne : SALON H2E Départ : Septembre 2011 Affichage effectué conformément à votre ordre GRAND FORMAT Tarif brut : 1.930,00		
Montant net HT		900,02 euros
MONTANT NET HT GLOBAL		900,02 euros
Taxes : 7,65 euros		
Le détail des remises ou primes figure en annexe à ladite facture <small>Du détail des remises ou primes à l'origine</small>		
Net Hors taxes	900,02	
Prima	1.930,00	
Taxes	7,65	
Total hors taxes	2.837,67	
TVA 10,00 %	636,18	
		Net à payer 3.385,85 euros

Talon à joindre pour tout règlement par chèque

FACTURE : 720 / 6124 du 04/10/2011
 CLIENT n° : 4769 720 Réf.comptable A00002517
 V/REF :
 N/REF : Contrat 153746 du 03/07/2011
 Net à payer : 3.385,85 euros
 Echéance au : 04/11/2011 Règlement par Traite
 au Service Comptabilité Client, 181, rue André Le Nôtre - BP 9060
 30971 Nîmes Cedex 03 Tél : 33 (0)4 66 04 86 85

Un acompte de 0,5% est accordé pour tout règlement à échéance au plus tard de 30 jours suivant la date de la facture et parvenu à Clear Channel dans ce délai. Deuts la taxe correspondante au prix effectivement payé sera droit à déduction.
 Le non-règlement à l'échéance prévue entraîne des pénalités égales à 1,2 fois le taux d'intérêt légal.
 En cas de contestation, le tribunal du ressort du siège social de Clear Channel France est seul compétent.

Clear Channel France

Siège Social : 4, Place des Aïeux - 91641 Boulogne-Biancourt Cedex - www.clearchannel.fr
 S.A.S. au capital de 285 500 000 euros - 572 030 334 R.C.S. Nanterre -
 Siret : 572 030 334 01006 - APE : 7312Z - N° de TVA Intracommunautaire : FR 48 572 030 334

23 TEL : 01 41 81 85 86
 Fax : 01 41 81 85 90

ANNEXE B : BILAN TRESORERIE

L'association dispose de 2 comptes bancaires facilitant la comptabilité analytique en distinguant :

- Fonctionnement (actuellement : 148.00€)
- salon H2E et AVENS (actuellement : 404.40€)

Ci-dessous les relevés au 18/02/2012:

Compte fonctionnement (n°6372)

BNP PARIBAS Synthèse de compte Page 00/01
 Montants exprimés en euros
 Agence : 089 AVENUE DU 8 MAI - PERTUIS Date : 18.02.2012 Heure : 09:22
 Code Agence : 02828

Le solde de vos comptes

LIQUIDITE ET EPARGNE*	SOLDE	AVENIR
Compte de chèques	148,00	0,00
Total	148,00	0,00

TOTAL DE VOS AVOIRS : 148,00 €

Relève de vos dernières opérations
 Compte de chèques : 02828 010006372

Seules les 10 opérations les plus récentes sont affichées.

DATE	OPERATIONS	VAR BILAN	DEBIT	CREDIT
18.02.2012	REMBSE CHEQUES SECOURS RGAU 03698062	14.02.2012		200,00
13.02.2012	ENDOSURE CARTE IN / CO 212 LA POSTE LIBERA	13.02.2012	8,34	
10.02.2012	CHEQUE 048896	09.02.2012	102,00	

Merci de votre fidélité

Compte Salon H2E et AVENS (n°13938)

Solde: 1874,40 € 2012 Page N° 1
 576 VAL. CR. DURANGE D AGENCE T.C. 02828
 Compte : 80904 02828 00010013038 Solde Créditeur : 404,40 €

D. Op	Env. Libellé	D. Val	Mt Complétée	Mt Origine et diff. Exo	Annul	Emetteur
1402	OD 2064875	1802	2500,00-E			2409

BNP PARIBAS
 889 Avenue du 8 mai
 84120-PERTUIS

OBJET : Développement économique et emploi - Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association Val 3D pour le Salon H2E 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 MAI 2012